

Résultat de la garantie de cours visant les actions de la société.

CEDIP INFRARED SYSTEMS

(Alternext)

Euronext Paris SA et Oddo Corporate Finance ont fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de garantie de cours visant les actions de la société CEDIP INFRARED SYSTEMS au prix unitaire de 19 €, soit du 13 février au 4 mars 2008 inclus, la société par actions simplifiée FLIR Systems Holding France (1), a acquis dans le cadre de la semi-centralisation 856 231 actions et par achats sur le marché 109 307 actions, soit au total 965 538 actions CEDIP INFRARED SYSTEMS.

A la clôture de la garantie de cours, FLIR Systems Holding France détient 3 194 038 actions représentant autant de droits de vote CEDIP INFRARED SYSTEMS, soit 99,33% du capital et des droits de vote (2).

L'initiateur détenant, à l'issue de la garantie de cours, au moins 95% du capital et des droits de vote de CEDIP INFRARED SYSTEMS, il est rappelé que le prix par action payé aux actionnaires ayant cédé le bloc de contrôle et à ceux qui ont apporté leurs actions à la garantie de cours dans le cadre de la procédure de semi-centralisation sera augmenté d'un montant de 0,5 € par action (3).

-
- (1) Détenue indirectement à 100% par la société de droit américain de l'Etat de l'Oregon FLIR Systems Inc.
 - (2) Sur la base d'un capital composé de 3 215 500 actions représentant autant de droits de vote.
 - (3) Cf. notamment D&I 208C0290 du 11 février 2008.